



Première session  
extraordinaire d'urgence

QUESTION EXAMINEE PAR LE CONSEIL DE SECURITE A SES 749ème ET 750ème SEANCES,  
LE 30 OCTOBRE 1956

Deuxième et dernier rapport du Secrétaire général concernant le  
plan pour une force internationale d'urgence des Nations Unies  
demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution du  
4 novembre 1956 (A/3276)

ADDITIF

Note du Secrétaire général : Outre les communications reproduites dans  
les documents A/3302 et A/3302/Add.1 à Add.13, le Secrétaire général  
a reçu la communication suivante du représentant permanent de l'Iran  
auprès des Nations Unies.

New-York, le 9 novembre 1956

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que l'Iran  
est prêt, en principe, à participer à la Force internationale d'urgence des  
Nations Unies qui doit être créée conformément aux résolutions de l'Assemblée  
générale des 2, 4 et 5 novembre 1956.

(Signé) Djalal ABDOH  
Ambassadeur et Représentant permanent de  
l'Iran auprès des Nations Unies